

bre, car nous comprenons exactement à quelle fin le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a vraiment été institué.

• (1350)

Avant d'entrer dans le détail de la question, je voudrais lire quelque chose aux députés d'en face qui ont l'air d'avoir gobé tout ce que le député de Sarnia vient de dire à propos du centre, car il existe un problème à cet égard. Lorsque le centre a été institué avec l'appui de tous les partis, c'est-à-dire de notre côté et du côté d'en face—et il se trouve que nous siégeons en face à l'époque—certains députés sont intervenus dans le débat, et notamment celui de Vancouver-Sud que nous considérons tous comme un membre éminent de la Chambre. Voici ce qu'il a dit: «Sauf erreur, les seuls fonds qui financeront le centre proviendront du gouvernement fédéral.» Cela ne changera qu'avec l'accord des provinces.

Je vais vous lire en quoi consiste la mission du centre. Il ne s'agit pas simplement, comme les députés d'en face l'ont laissé entendre, d'envoyer de l'information contre paiement de frais à ceux qui en font la demande. Elle est un peu plus vaste.

Le premier et plus important élément de son mandat consiste à promouvoir, au Canada, des conditions d'hygiène et de sécurité au travail et la santé physique et mentale des travailleurs et, à cette fin, faciliter la consultation et la collaboration entre les administrations fédérales, provinciales et territoriales. La participation des travailleurs et employeurs est en outre nécessaire pour l'établissement et le maintien de normes élevées d'hygiène et de sécurité au travail adaptées au contexte canadien.

Si l'on supprime cette capacité en privant le centre de financement, on en supprime complètement le mandat. C'est-à-dire qu'il lui devient impossible d'exercer son mandat. Aucun député de l'autre côté de la Chambre n'a eu le courage de dire cela. En substance, le CTC a dit qu'il doit se retirer de l'entente tripartite si le mandat est modifié. Une fois le financement retiré, il ne reste plus de mandat et, partant, plus de promotion de la santé et de la sécurité. Il est assez facile de payer l'information qu'on obtient. Nous pourrions créer une société qui pourrait très aisément acheter des disques de données sur toutes sortes de questions et de dangers pour la santé dans le monde entier, puis les vendre aux Canadiens intéressés.

Initiatives parlementaires

Ce n'est pas là le but de ce centre. Celui-ci visait à fournir des renseignements à jour et impartiaux à quiconque en avait besoin. On avait accès à de l'information parce qu'on était Canadien, et non parce qu'on avait de l'argent pour la payer.

Si j'ai jugé important de prendre la parole aujourd'hui, c'est en partie parce que je me suis permis d'écrire à tous les premiers ministres et ministres du Travail du Canada pour leur demander si, à leur avis, il était bon de modifier le mandat du Centre d'hygiène et de sécurité au travail d'Hamilton. Je voulais savoir s'ils étaient essentiellement d'accord avec le gouvernement et si notre désaccord face à la modification du mandat n'était que pure tactique d'opposition.

Je voudrais simplement vous faire part de quelques opinions. En voici une du ministère du Travail de la belle province de l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne lirai que quelques-uns des principaux paragraphes: «Cette décision sera extrêmement préjudiciable à la diffusion, auprès des particuliers, des syndicats, des employeurs et des gouvernements, de renseignements fiables et impartiaux, qui sont si importants pour offrir des lieux de travail sûrs et salubres. Cette décision financière met en péril le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail qui a été proclamé récemment et que de nombreux pays considèrent comme progressiste et avant-gardiste.»

Passons au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, qui ne se fait jamais prier pour nous conseiller sur diverses questions. Son message est le suivant: «Je me suis antérieurement prononcé en faveur du statu quo dans le financement du centre canadien. Il est un important centre national d'information sur la santé et la sécurité au travail, et une initiative majeure concrète pour coordonner et harmoniser les questions de santé et de sécurité professionnelles au Canada.»

L'important est d'harmoniser et de coordonner, non d'accumuler l'information pour la vendre ensuite. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit d'accroître le volume et la qualité de l'information sur les matières dangereuses utilisées au travail et sur la sécurité au travail, ce qui est un processus permanent. On ne l'interrompt pas soudainement, comme on ferme un robinet, en disant qu'il est terminé, que l'information est à vendre. Il se continue chaque jour avec l'invention de nouvelles substances et l'apparition de nouveaux procédés. Nous de-